

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-AS53

présenté par

M. Leseul, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
Mme Godard, M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.